

Question écrite du 17/11/2009

de

FOURNY Dimitri

à

FURLAN Paul, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

Le maintien de la propreté de notre milieu de vie est fondamental. Le nombre de détritux jonchant les trottoirs, les routes, les espaces publics est considérable.

La propreté de notre cadre de vie se traduit par des opérations courantes d'entretien du réseau qui représentent un coût. Les communes et les provinces ont à assumer une part de ce nettoyage public.

A ce sujet, Monsieur le Ministre peut-il nous informer sur le montant que les communes et les provinces wallonnes destinent annuellement au nettoyage des espaces publics ? Comment s'opère la répartition des budgets engagés ?

Quelles sont les statistiques concernant les moyens humains affectés à ce nettoyage public ? Quel est le montant attribué à l'achat et à l'entretien du matériel utilisé par ces agents ?

Monsieur le Ministre peut-il également nous informer sur le volume de déchets enlevés chaque année dans ces espaces publics ?

Réponse du 18/01/2010

La comptabilité communale et provinciale et les statistiques en matière de personnel dans mon administration ne peuvent fournir des réponses précises aux demandes de l'honorable Membre. En effet, en comptabilité budgétaire, il existe la fonction 875 « Désinfection, nettoyage », mais pas d'article spécifique concernant ses demandes. Il nous est donc possible de fournir le montant financier alloué au nettoyage, mais sans pouvoir préciser s'il s'agit des espaces publics, des routes ou autres nettoyages. Les dépenses de personnel pour les fonctions 875 et 876 confondues (nos encodages statistiques ne font pas la distinction) sont de 23.472.497,14 euros pour toutes les communes, soit environ 6,8 euros par habitant et pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le total s'élève à 101.045.314,02 euros ou 29,4 euros par habitant en moyenne.

Il faut souligner que ces chiffres sont approximatifs, car les inscriptions peuvent être différentes d'une commune à l'autre. En effet, dans les petites communes il n'y a certainement pas un agent à temps plein dont le travail est de nettoyer les espaces publics. Les dépenses pourraient donc se trouver dans la fonction 421 « infrastructures ».

Quant à la question sur le volume des déchets enlevés dans les espaces publics, je l'invite à prendre contact avec l'Office wallon des déchets pour obtenir davantage d'informations.